

Séance du 30 août 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente août à vingt heures, le Conseil Municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire.

Membres élus : 15 Membres en exercice : 15 Membres présents : 14

Présents : M.BARBE, MME BASSAN, M.BACH, MME BERTOLOTTI, M.DEWILDE, M.DROUARD, MME FEUVRIER, M.FRANIATTE, MME GOMES PICART, MME HAGEN, MME HAZOTTE, M. HERGAT, MME WOLTER, M.TONNELIER.

Absent excusé M.CORNIQUET

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Rétrocession de terrain
- Travaux forêt communale d'Entrange programme 2017
- Modification des statuts de la CCCE
- Vente du cyclomoteur communal
- Tarif de location du matériel communal
- Tarif semaine sport Entrange 2017
- Subvention association
- Divers

51-2017 : Rétrocession de terrain

Suite au projet d'acquisition par la commune de la parcelle n°464/59 section 6 d'une contenance de 1a69 et de la parcelle n° 466/60 section 6 d'une contenance de 0.64 ares, appartenant à Monsieur Duquenne Alain.

Il est proposé d'approuver le transfert de propriété de décider du classement dans le domaine public communal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires aux procédures de rétrocession et de classement. Décision prise à l'unanimité.

52-2017 : Travaux forêt communale d'Entrange programme 2017

Monsieur le Maire présente en application de l'article D2124-21 du Code Forestier, le programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt. Les prestations sont à réaliser conformément aux engagements du Règlement National des travaux et Services Forestiers.

Monsieur le Maire propose de ne pas réaliser tout le programme car le montant total des dépenses est trop élevé. Le conseil, à l'unanimité des votes, opte pour la réalisation partielle des travaux sylvicoles de plantation parcelles 4a, 4b sur 1.7 ha et parcelles 6a, 6b sur 0.6 ha.

53-2017 : Modification des statuts de la CCCE

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts de la CCCE (modification votée en conseil communautaire du 04 juillet 2017), qu'il convient d'accepter.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur la modification statutaire ci-après :

ARTICLE 2 : LE BUREAU

Le Conseil de Communauté désigne en son sein un bureau composé :

-d'un Président

-de Vice-Présidents dont le nombre est fixé par le Conseil de Communauté.

~~*Le Bureau ne peut comporter plus d'un délégué pour une même commune.*~~

Le Président et le Bureau pourront recevoir toute délégation du Conseil de Communauté par délibération dudit conseil dans les conditions définies à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président pourra, par ailleurs, sous sa responsabilité, déléguer tout ou partie de ses fonctions aux

Vice-Présidents.

Lors de chaque réunion du Conseil de Communauté, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par lui-même ou par le Bureau par délégation du conseil.

Un règlement intérieur pourra être élaboré.

La modification des statuts est acceptée à l'unanimité des votes.

54-2017 : Vente du cyclomoteur communal

Le conseil municipal, à l'unanimité des votes, décide de vendre le cyclomoteur communal au prix de 100 euros.

55-2017 : Tarif de location du matériel communal

Monsieur Dewilde propose de mettre à la location des administrés les tonnelles (stand parapluie)

Soit au prix de 40€ le week end et 20€ la semaine / unité.

Une caution de 500€ sera demandée.

Ce matériel est réservé aux administrés d'Entrange. La proposition est acceptée à l'unanimité des votes.

56-2017 : Tarif semaine Sport Entrange 2017

Le tarif pour la semaine sport à Entrange est fixé à 20€ par enfant domicilié à Entrange. Décision prise à l'unanimité.

57-2017 : Subventions aux associations

CAE : 6000€, Docteur Sourire de Terville : 80€. Décision prise à l'unanimité.